
Rapport annuel 2012



Table des matières

| | |
|--|----|
| Avant-propos du président | 3 |
| Rapport annuel du Comité du Conseil de fondation | 4 |
| Compte de résultat | 8 |
| Bilan | 10 |
| Annexe aux comptes annuels | 12 |
| Rapport de l'organe de révision | 13 |
| Organes | 14 |



L'année 2012 restera, dans la politique de la santé, une année de changements. Le nouveau système des forfaits par cas (SwissDRG) pour les prestations hospitalières stationnaires et – avec lui – le nouveau régime de financement des soins, sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Comme toujours lors de tels changements, les tentatives de pérenniser d'anciens particularismes donnent lieu à quelques coquilles:

Ainsi, par exemple, alors qu'ils sont souvent propriétaires d'hôpitaux, les cantons doivent contrôler la conformité légale des tarifs négociés par les assureurs-maladie et les hôpitaux, voire même les fixer de manière autonome lorsque ces derniers ne parviennent pas à se mettre d'accord. Les intérêts du canton en tant que propriétaire de l'hôpital peuvent, dans ce cas, influencer la réalisation objective de sa tâche d'intérêt public.

Un autre exemple montre que les cantons, dans le cadre de l'introduction des forfaits par cas, ont décidé d'effectuer eux-mêmes le contrôle des factures, bien que cela représente l'une des tâches principales des assureurs-maladie et que le contrat de structure tarifaire indique expressément que le contrôle des factures est l'affaire des assureurs-maladie.

Dans d'autres cantons, dans le cadre de l'infrastructure hospitalière, des projets d'investissement de centaines de millions de francs ont été mis en votation, alors que les forfaits par cas nouvellement introduits sont censés être basés sur le principe du coût total. Ou encore, les cantons ont tenté d'assurer un taux d'occupation optimal de leurs propres hôpitaux à travers des mandats de prestations ou par la limitation du libre passage pour les traitements extra-cantonaux, afin de limiter ainsi la réduction des recettes en faveur des infrastructures cantonales.

Globalement, le résultat obtenu est diamétralement opposé aux intentions du législateur, qui désirait augmenter l'efficacité des hôpitaux en stimulant la concurrence.

C'est précisément en cette période de restructuration des hôpitaux – avec les cantons qui traînent les pieds – qu'arrive une nouvelle initiative en faveur d'une caisse unique. A en croire les initiants, cette caisse unique représenterait la panacée pour presque tous les problèmes du secteur de la santé. Elle doit notamment améliorer la qualité des soins, corriger les incitations économiques perverses et réduire les frais administratifs (prétendument) élevés. La SUVA est toujours prise en exemple comme la réussite d'une caisse unique. Mais la comparaison des frais administratifs avec la SUVA donne un tout autre résultat: ainsi, les statistiques de l'assurance maladie obligatoire montrent notamment que seuls 5,4% des dépenses sont liées à des frais administratifs et près de 95% des primes sont utilisées pour couvrir des prestations. A la SUVA, en revanche, les frais administratifs représentent 8,2%. Une caisse de maladie unique supprimerait totalement la concurrence et la pression pour réduire les frais administratifs tout en maintenant des prestations élevées.

Face à cette situation politique mouvementée, Helsana s'est régulièrement exprimée sur ce thème, de manière ciblée et fondée. Elle a pris ses responsabilités de leader du marché et a même innové sur certains points, lorsqu'un regroupement de tous les assureurs n'était pas possible.

Du point de vue des actionnaires, je salue l'attitude cohérente d'Helsana face aux thèmes politiques parfois très sensibles, mais aussi face aux autres partenaires du marché, dans le paysage des associations d'assureurs-maladie. En tant que caisse de longue tradition, avec plus de 100 ans d'histoire, Helsana peut et doit se profiler comme un interlocuteur digne de confiance, face à ces questions. Cela est dans l'intérêt de l'ensemble du secteur des caisses-maladie sociales et, en fin de compte, de la Fondation Sana en tant qu'actionnaire principal du groupe Helsana. Je souhaite par conséquent qu'Helsana continue d'afficher une attitude cohérente en démantelant de telles incitations perverses et en empêchant la création d'une caisse unique publique, qui serait finalement très nuisible.

Hans Naef
Président du Conseil de fondation

2012: consolidation et développement de la position déjà consolidée

L'année 2011 a été particulièrement marquée par l'attribution du nouveau Prix Sana et par une augmentation spectaculaire des activités du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin. En 2012, la position de la Fondation Sana a pu être consolidée et même développée dans ces deux domaines, ainsi que pour le Fonds pour la promotion de la santé. Parallèlement, Helsana a bouclé l'année avec un résultat encore meilleur qu'en 2011. La Fondation Sana, quant à elle, a connu en 2012 son meilleur exercice depuis sa création en 2004.

Les développements réjouissants de l'année 2011 ont pu être poursuivis et même améliorés en 2012. Les deux fonds de la Fondation Sana ont atteint de nouveaux records en nombre de demandes. Le Prix Sana a pu être accordé pour la deuxième fois à des lauréats très méritants, et la situation générale d'Helsana ainsi que de la fondation a connu un développement très positif. Ainsi, Helsana a pu poursuivre l'évolution positive, depuis 2008, de son résultat annuel et atteindre un bénéfice de CHF 250 millions en 2012.

Activités des organes de la fondation

Conseil de fondation:

La séance ordinaire du Conseil de fondation de la Fondation Sana a eu lieu le 23 mars 2012 au siège principal d'Helsana, à Stettbach. Dans le cadre des affaires statutaires, le Conseil de fondation a été informé de l'évolution des affaires de la fondation. Il a approuvé le rapport annuel et les comptes annuels 2011 ainsi que le budget 2012 de la Fondation Sana et a réélu Monsieur Guy Emmenegger au Conseil de fondation.

Le président et le directeur d'Helsana ont également renseigné le Conseil de fondation sur l'évolution des affaires et du résultat annuel d'Helsana. Sur la base du rapport annuel d'Helsana et des explications y relatives données oralement, le Conseil de fondation a approuvé le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes du groupe 2011 à l'intention de l'assemblée générale d'Helsana. Dans le cadre du renouvellement complet du Conseil d'administration d'Helsana, les membres actuels du Conseil d'administration rattachés à la Fondation Sana ainsi que le président indépendant, Monsieur Thomas Szucs, ont été nommés pour un nouveau mandat de deux ans. Le Conseil de fondation a également pris connaissance, en l'approuvant, des nominations par l'association Artisana de Kurt Gfeller pour une réélection et de Reto Stump pour l'élection au Conseil d'administration d'Helsana.

En plus de la séance ordinaire de mars du Conseil de fondation, l'ensemble du Conseil de fondation a été invité par

le Conseil d'administration d'Helsana à la manifestation d'information désormais traditionnelle sur l'évolution des affaires, le 9 juillet 2012 à Stettbach. En outre, le Conseil de fondation s'est réuni fin septembre 2012 à Berne pour la remise du Prix Sana.

Comité du Conseil de fondation:

En 2012, le Comité du Conseil de fondation s'est réuni lors de cinq séances et d'un atelier. En sus de la préparation des affaires du Conseil de fondation et de l'assemblée générale d'Helsana, le Comité du Conseil de fondation s'est consacré aux trois domaines de l'activité d'utilité publique: le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin, le Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention, et le Prix Sana. Par ailleurs, le Comité du Conseil de fondation s'est notamment penché, entre autres thèmes, sur l'assurance à moyen et long terme des activités de la fondation, sur le placement de la fortune de la fondation ainsi que sur la planification de la succession et sur la structure du Conseil de fondation à l'avenir. Sur ce dernier point, le Comité du Conseil de fondation a également organisé l'atelier susdit, dans le cadre duquel les futures possibilités de développement concernant la structure du Conseil de fondation ont pu être discutées de manière approfondie.

En 2012 également, la direction d'Helsana a informé le Comité du Conseil de fondation des affaires stratégiques et le Comité s'est notamment penché sur les possibilités de développement futur du groupe Helsana. Les échanges désormais traditionnels entre les présidents et les directions des deux actionnaires et d'Helsana, dans le cadre des conférences des présidents, ont également été poursuivis, ainsi que les très bons échanges bilatéraux entre les différents organes.

Commission pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention:

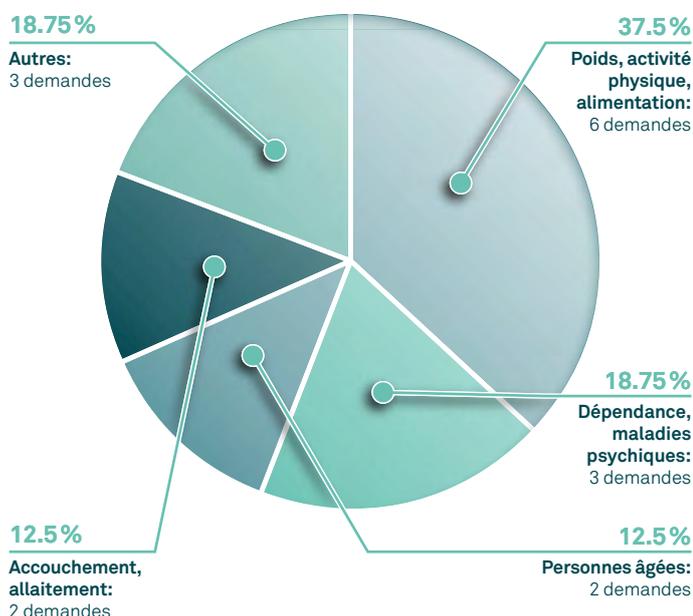
La Commission du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention s'est réunie à cinq reprises en 2012. Dans le cadre de ces séances, elle a évalué, au total, 48 demandes. Sur celles-ci, 16 ont été approuvées et 31 rejetées. 10 demandes étaient encore en suspens à la fin de l'année. Durant l'année sous revue, les contributions de soutien allouées se sont élevées à CHF 227 600.–.

Les statistiques pour l'année 2012 du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention se présentent comme suit:

| Objets | Fonds pour la promotion de la santé |
|---|-------------------------------------|
| Nouvelles demandes (1.1. – 31.12.2012) | 48 |
| Demandes en suspens (31.12.2012) | 10 |
| Décisions | 47 |
| Demandes approuvées | 16 |
| Demandes rejetées | 31 |
| Total des montants approuvés | CHF 227 600.00 |
| Total des versements effectués | CHF 200 600.00 |

Comme l'année précédente déjà, l'essentiel des demandes approuvées concernaient la promotion des activités physiques et l'éducation en matière d'alimentation, notamment auprès des enfants et des adolescents. Des projets ont également été soutenus dans les domaines de la prévention de l'alcoolisme et de la promotion de la santé psychique, ainsi qu'un projet pour la prévention des chutes chez les personnes âgées. Dans le domaine de la recherche clinique, un projet a été soutenu pour la prévention de l'insuffisance rénale chez les patients atteints de diabète.

Domaines des demandes approuvées



Le fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention a été alimenté de CHF 250 000.– durant l'année sous revue. Au total, des prestations pour un montant de CHF 227 600.– ont été approuvées et les prestations effectivement versées ont atteint CHF 200 600.–. Compte tenu des régularisations pour les prestations approuvées mais pas encore versées durant l'année sous revue ainsi que pour les prestations versées mais déjà approuvées l'année précédente, les dépenses pour les prestations de soutien s'élèvent à CHF 185 600.–. A cela s'ajoutent les jetons de présence et les frais des membres de la Commission, ainsi que la contribution aux frais administratifs. Le capital du Fonds se montait à CHF 142 566.38 au 31.12.2012.

Le Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention peut verser des contributions de soutien dans les trois domaines mentionnés. Il peut apporter son soutien à des projets ayant un lien direct et avéré avec le domaine de la santé et destinés à améliorer la santé générale de la population. En revanche, il ne soutient pas des projets relevant clairement du domaine de compétence des pouvoirs publics, déjà pris en charge par des structures établies ou bénéficiant d'un soutien suffisant.

Commission du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin:

L'évolution des demandes adressées au Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin reste en forte hausse. Après seulement trois demandes en 2010, le nombre de ces demandes a fortement augmenté en 2011 pour atteindre 54 demandes. En 2012, cette tendance s'est poursuivie avec un nombre total de 70 nouvelles demandes.

La commission du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin s'est réunie à cinq reprises en 2012 et a traité, au total, 65 demandes. Sur celles-ci, 54 ont été approuvées et 11 rejetées, retirées ou abandonnées par leurs auteurs. 15 demandes étaient encore en suspens à la fin de l'année. Au total, ce fonds a versé des prestations de soutien pour CHF 157 993.40 en 2012.

On constate clairement que les efforts de la commission visant à faire connaître le fonds auprès des services concernés ont porté leurs fruits. La collaboration avec les responsables du côté d'Helsana et avec les différents gérants des cas a été exemplaire durant l'année sous revue, ce qui a

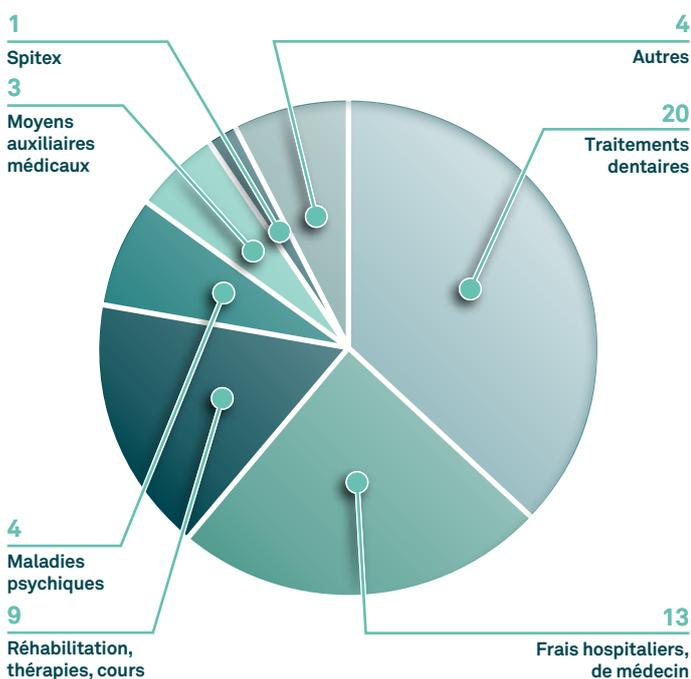
souvent permis de trouver rapidement des solutions pragmatiques, utiles aux personnes réellement dans le besoin.

Les statistiques des demandes au Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin se présentent comme suit, pour l'année 2012:

| Objets | Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin |
|---|--|
| Nouvelles demandes (1.1. – 31.12.2012) | 70 |
| Demandes en suspens (31.12.2012) | 15 |
| Décisions | 65 |
| Demandes approuvées | 54 |
| Demandes rejetées/retirées | 11 |
| Total des montants approuvés | CHF 157 993.40 |
| Total des versements effectués | CHF 111 919.40 |

La nature de ces demandes au Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin est très diversifiée. Contrairement aux hypothèses attendues, moins de la moitié des demandes approuvées concernent des frais de traitements dentaires. En plus de l'attestation médicale toujours requise concernant la nécessité médicale de l'intervention, une expertise des cliniques dentaires de l'Université de Berne est également demandée dans le but de savoir si le cas d'espèce serait pris en charge par l'AVS selon les critères des prestations complémentaires. De cette manière, on peut assurer que ce fonds ne finance pas des interventions luxueuses avec implants, etc., mais uniquement des traitements médicalement nécessaires, «simples, adéquats et économiques».

Domaines des demandes approuvées



D'autres prestations de soutien ont concerné des moyens auxiliaires non pris en charge par la caisse-maladie (p.ex. attelle du genou), une contribution pour un monte-escalier, une contribution aux indemnités journalières pour un séjour hospitalier de plus d'une année, etc.

Un exemple marquant de l'année 2012 a été un don de rein au sein d'une famille pour un patient dialysé. La donatrice venait d'outre-Atlantique, et la couverture des frais de déplacement n'était pas prévue dans l'AOS. Les coûts pour la transplantation proprement dite étaient en revanche entièrement couverts, et finalement, cette transplantation a également permis d'économiser les frais élevés et récurrents de dialyse. Seuls les frais de déplacement représentaient un obstacle à cette thérapie judicieuse. La Fondation Sana s'est déclarée prête, dans cette situation, à participer aux frais de déplacement de la donatrice.

Le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin a été alimenté de CHF 175 000.– durant l'année sous revue. En 2012, ce Fonds a versé CHF 111 919.40; compte tenu des régularisations pour les prestations approuvées mais pas encore versées durant l'année sous revue ainsi que pour les prestations versées mais déjà approuvées l'année précédente, les dépenses pour les prestations de soutien s'élèvent à CHF 112 309.40. A cela s'ajoutent les jetons de présence et les frais des membres de la Commission, ainsi que la contribution aux frais administratifs. Le capital du Fonds se montait à CHF 483 002.91 au 31.12.2012.

Le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin de la Fondation Sana a été institué pour concrétiser un des buts statutaires (art. 2.2 des statuts), à savoir venir en aide aux personnes au bénéfice d'un contrat d'assurance obligatoire des soins auprès de l'Helsana et qui, en raison de soins médicaux nécessaires, sont plongés dans une situation financière difficile. Les versements du fonds concernent toujours des prestations de soin concrètes dont les coûts ne sont pas couverts par l'assurance. Sont expressément exclues les contributions au paiement des primes d'assurance-maladie, même si, dans certains cas, le montant de ces primes pourrait représenter une difficulté insurmontable pour l'assuré. De tels cas relèvent en effet du versement des aides publiques pour la réduction du montant des primes d'assurance-maladie.

Commission des placements:

L'année dernière également, la Commission des placements a évalué la gestion des dépôts bancaires en permanence et lors des rapports de performance trimestriels. Au total, CHF 2 000 000.– supplémentaires ont été placés dans les deux dépôts de la BCBE et la banque Notenstein (anciennement banque Wegelin), en 2012. Dans le cadre de ce placement, la stratégie de placement a également été légèrement modifiée, en augmentant quelque peu la catégorie immobilier et en ajoutant la catégorie matières premières avec une valeur cible de 0% et une marge supérieure de 5%.

Prix Sana

En 2012, le Prix Sana a été attribué pour la deuxième fois. La commission s'est réunie à cinq reprises, dans le cadre desquelles l'organisation de la remise du prix 2012 et la publication 2013 ont été initiées. La commission a également effectué un tri préliminaire à l'intention du jury et a ainsi réduit les près de 100 nominations à 19 lauréats potentiels, qui ont été soumis au jury pour décision.

Un jury de haut rang a pu être réuni pour la désignation des lauréats. Il est composé du président du jury, le Dr René Prêtre (chirurgien pédiatrique et Suisse de l'année 2009), ainsi que des membres Annemarie Huber-Hotz (présidente de la CRS), Michelle Zimmermann (organisatrice de l'élection de Miss Handicap), du Dr Thomas Szucs (président du Conseil d'administration d'Helsana) et du Dr Hans Naef (président de la Fondation Sana). Ce jury a finalement désigné quatre lauréats parmi les nominés.

Le premier rang du Prix Sana 2012 a été attribué à Jean-Paul et Nicole Wettstein. Ce couple du Locle a adopté cinq enfants handicapés provenant d'Inde. Avec beaucoup d'amour, de temps, d'énergie et d'engagement financier, ce couple a pris en charge ces enfants, avec leurs souffrances physiques et psychiques. Grâce au soutien de Jean-Paul et Nicole Wettstein, trois de ces enfants ont pu effectuer un apprentissage. Jusqu'à ce jour, le couple s'occupe avec un grand dévouement de leur fils autiste. Nicole Wettstein est, elle-même, gravement malade depuis six ans et a déjà subi 28 opérations.

A côté du couple Wettstein, les 2^{ème} et 3^{ème} rangs du Prix Sana ont été attribués à Roger Gautschi, de Konolfingen, et à Alexander Raouzeos, de Münchenstein, pour leur engagement extraordinaire. Roger Gautschi a donné, à ce jour, plus de 130 litres de sang – plus que n'importe quelle autre personne du canton de Berne, peut-être même de Suisse – et il continue de donner son sang deux fois par mois dans le cadre d'une procédure spéciale. De cette manière, il a déjà aidé de nombreuses personnes à recouvrer la santé, voire leur a sauvé la vie. Pour Roger Gautschi, le don du sang anonyme est un moyen de faire une bonne action sans que les personnes aidées soient redevables. Alexander Raouzeos, le troisième lauréat, soutient depuis de nombreuses années des orphelins au Kosovo et collecte infatigablement des fonds et d'autres moyens pour des organisations comme le WWF ou Médecins sans frontières (MSF). Cela, bien qu'il soit lui-même physiquement handicapé depuis son enfance en raison d'une tumeur et qu'il soit, entre-temps, devenu tétraplégique et ait perdu l'usage de la parole. En faveur de Spitex pour enfants, il a écrit un livre, l'a mis en page et l'a finalement vendu, le tout en tapant avec un seul doigt. Parallèlement, il conçoit et vend des cartes artistiques, des memorys et des signets, dont les recettes sont à chaque fois utilisées pour des dons. Le jury s'est montré très impressionné par cette joie de vivre inusable et cet engagement infailible d'un jeune homme lui-même lourdement handicapé.

La remise des prix à ces personnes d'exception a eu lieu le 20 septembre 2012 dans un cadre solennel, à Berne. En plus d'un montant de CHF 30 000.–, chaque lauréat a reçu une sculpture créée spécialement pour le Prix Sana par le célèbre



artiste suisse Gottfried Honegger. Le nombre croissant d'articles de presse témoigne de la notoriété accrue du Prix Sana auprès du grand public. Il faut espérer que ces échos dans la presse augmentent également la notoriété du Prix Sana auprès des personnes qui ne sont pas assurées chez Helsana et que le prix soit ainsi reconnu à l'échelle de la Suisse comme une distinction pour les héros silencieux de la santé.

Le Prix Sana 2013 a été publié sur le site Internet de la Fondation Sana le jour même de la remise des prix, et le communiqué de presse correspondant a également attiré l'attention sur cette publication. A la mi-décembre, le dépliant pour le Prix Sana 2013 a été envoyé avec les factures de décembre du groupe Helsana à plus de 800 000 ménages. Parallèlement, la Croix-Rouge suisse, Spitex et le Collège de médecine de premier recours ont attiré l'attention sur le Prix Sana dans leurs publications respectives. Les premières nominations pour le Prix Sana 2013 ont déjà été reçues durant l'année sous revue.

Finances

Dans les pages suivantes, vous trouverez les comptes annuels de la Fondation sous la forme d'un tableau consolidé. Comme chaque année, le dividende d'Helsana représente le principal poste des recettes. Le résultat financier est de CHF 47 987.15.

Les dépenses sont à peu près stables, au niveau de l'année précédente. Seuls le Prix Sana et les relations publiques ont entraîné des dépenses sensiblement supérieures à celles de l'année précédente. De plus, les CHF 160 000.– prévus dans le dernier budget mais non utilisés, pour d'éventuelles prestations de conseil dans le cadre de possibles développements du côté du groupe Helsana, ont été provisionnés. Le budget a, une fois de plus, été respecté; des dépassements, au demeurant négligeables, n'ont été enregistrés que pour le Prix Sana (CHF 562.–) et le bouclage/la révision (CHF 310.–). Globalement, les comptes de la fondation bouclent avec un excédent de recettes de CHF 1 200 182.60. Le bilan consolidé présente des actifs de CHF 61 738 864.89 et un capital propre de CHF 60 893 002.39. Le portefeuille de titres d'une valeur de CHF 4,27 millions est réparti sur deux banques, à des fins de diversification et pour assurer une meilleure stabilité.

| | Fondation | |
|---|--------------------------|---------------------|
| | CHF 1.1 – 31.12. 2012 | CHF 31.12. 2011 |
| Recettes | | |
| Subventions reçu des tiers | 0.00 | 0.00 |
| Dividende Helsana | 2 212 000.00 | 1 659 000.00 |
| Revenus financiers | 229 744.32 | 67 604.53 |
| Charges financières | -181 757.17 | -107 860.64 |
| Bénéfice d'exploitation | 47 987.15 | -40 256.11 |
| Allocations aux Fonds | 0.00 | 0.00 |
| Total des recettes | 2 259 987.15 | 1 618 743.89 |
| Dépenses | | |
| Président | 30 000.00 | 30 000.00 |
| Comité du Conseil de Fondation et commissions | 65 561.65 | 67 915.50 |
| Conseil de Fondation | 38 215.50 | 32 800.35 |
| Organes | 133 777.15 | 130 715.85 |
| Frais de personnel | 90 720.00 | 90 384.00 |
| Frais/Depenses | 3 195.20 | 2 991.55 |
| Secrétariat | 93 915.20 | 93 375.55 |
| Prix Sana | 145 562.05 | 133 001.90 |
| Conseil/comptabilité/révision | 11 810.20 | 11 456.40 |
| Relations publiques | 29 820.35 | 22 662.90 |
| Assistance juridique | 160 000.00 | 5 000.00 |
| Frais tierces et projects | 347 192.60 | 172 121.20 |
| Location et frais accessoires | 21 780.00 | 22 266.00 |
| Frais postaux/téléphone/copies | 6 073.80 | 6 114.35 |
| Infrastructure de bureau | 9 238.00 | 9 588.00 |
| Matériel de bureau et imprimés | 3 976.40 | 5 760.40 |
| Rapport annuel | 11 458.80 | 13 588.45 |
| Traductions | 3 092.40 | 3 200.60 |
| Internet | 4 580.00 | 5 042.75 |
| Divers, expertises | 2 900.00 | 1 469.95 |
| Autres dépenses | 63 099.40 | 67 030.50 |
| Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin | 175 000.00 | 0.00 |
| Fonds pour la promotion de la santé | 250 000.00 | 250 000.00 |
| Soutiens | 0.00 | 0.00 |
| Allocations | 425 000.00 | 250 000.00 |
| Total des dépenses | 1 059 804.55 | 716 844.05 |
| Recettes non liées à la période | 0.00 | 0.00 |
| Dépenses non liées à la période | 0.00 | 0.00 |
| Excédent de recettes | 1 200 182.60 | 901 899.84 |

| Fonds assurés dans le besoin | | Fonds promotion de la santé | | Consolidé | |
|------------------------------|--------------------|-----------------------------|--------------------|--------------------------|---------------------|
| CHF 1.1 – 31.12. 2012 | CHF 31.12. 2011 | CHF 1.1 – 31.12. 2012 | CHF 31.12. 2011 | CHF 1.1 – 31.12. 2012 | CHF 31.12. 2011 |
| 0.00 | 50 000.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 50 000.00 |
| 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 2 212 000.00 | 1 659 000.00 |
| 886.90 | 2 396.30 | 240.30 | 621.05 | 230 871.52 | 70 621.88 |
| -287.80 | -191.90 | -109.90 | -113.30 | -182 154.87 | -108 165.84 |
| 599.10 | 2 204.40 | 130.40 | 507.75 | 48 716.65 | -37 543.96 |
| 175 000.00 | 0.00 | 250'000.00 | 250'000.00 | --- | --- |
| 175 599.10 | 52 204.40 | 250'130.40 | 250'507.75 | 2 260 716.65 | 1 671 456.04 |
| 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 30 000.00 | 30 000.00 |
| 8 620.80 | 7 303.55 | 23 854.00 | 20 842.70 | 98 036.45 | 96 061.75 |
| 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 38 215.50 | 32 800.35 |
| 8 620.80 | 7 303.55 | 23 854.00 | 20 842.70 | 166 251.95 | 158 862.10 |
| 34 992.00 | 1 936.80 | 29 808.00 | 21 304.80 | 155 520.00 | 113 625.60 |
| 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 3 195.20 | 2 991.55 |
| 34 992.00 | 1 936.80 | 29 808.00 | 21 304.80 | 158 715.20 | 116 617.15 |
| 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 145 562.05 | 133 001.90 |
| 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 11 810.20 | 11 456.40 |
| 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 29 820.35 | 22 662.90 |
| 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 160 000.00 | 5 000.00 |
| 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 347 192.60 | 172 121.20 |
| 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 21 780.00 | 22 266.00 |
| 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 6 073.80 | 6 114.35 |
| 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 9 238.00 | 9 588.00 |
| 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 3 976.40 | 5 760.40 |
| 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 11 458.80 | 13 588.45 |
| 1 605.00 | 1 643.70 | 0.00 | 468.80 | 4 697.40 | 5 313.10 |
| 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 4 580.00 | 5 042.75 |
| 0.00 | 852.50 | 0.00 | 0.00 | 2 900.00 | 2 322.45 |
| 1 605.00 | 2 496.20 | 0.00 | 468.80 | 64 704.40 | 69 995.50 |
| | | | | --- | --- |
| 112 309.40 | 93 622.55 | 185'600.00 | 163'290.00 | 297 909.40 | 256 912.55 |
| 112 309.40 | 93 622.55 | 185'600.00 | 163'290.00 | 297 909.40 | 256 912.55 |
| 166 456.40 | 139 731.55 | 242'730.30 | 217'420.80 | 1 043 991.25 | 823 996.40 |
| 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| 9 142.70 | -87 527.15 | 7'400.10 | 33'086.95 | 1 216 725.40 | 847 459.64 |

¹⁾ paiements internes de la Fondation

| | Fondation | |
|---|----------------------|----------------------|
| | CHF 31.12.2012 | CHF 31.12.2011 |
| Actifs | | |
| Liquidités | 1 343 631.84 | 1 767 593.12 |
| Avoir sur l'Impôt anticipé | 202 669.99 | 155 415.66 |
| Actifs transitoires | 0.00 | 981.55 |
| Titres | 4 266 993.77 | 2 349 550.67 |
| Participations | 55 300 000.00 | 55 300 000.00 |
| Droits sur la marque «Helvetia» | p.m. | p.m. |
| Total des actifs | 61 113 295.60 | 59 573 541.00 |
| Passifs | | |
| Capital étranger | | |
| Engagements | 5 277.70 | 890.50 |
| Passifs transitoires | 340 584.80 | 155 400.00 |
| Total des Fonds étranger | 345 862.50 | 156 290.50 |
| Réserve sur fluctuation des titres | 500 000.00 | 350 000.00 |
| Fonds propres | | |
| Capital de la Fondation | 55 300 000.00 | 55 300 000.00 |
| Réserves libres | 3 767 250.50 | 2 865 350.66 |
| Excédent de recettes | 1 200 182.60 | 901 899.84 |
| Total des Fonds propres | 60 267 433.10 | 59 067 250.50 |
| Total des passifs | 61 113 295.60 | 59 573 541.00 |

| Fonds assurés dans le besoin | | Fonds promotion de la santé | | Consolidé | |
|------------------------------|-------------------|-----------------------------|-------------------|----------------------|----------------------|
| CHF 31.12.2012 | CHF 31.12.2011 | CHF 31.12.2012 | CHF 31.12.2011 | CHF 31.12.2012 | CHF 31.12.2011 |
| 482 692.50 | 473 176.49 | 142 482.28 | 149 948.91 | 1 968 806.62 | 2 390 718.52 |
| 310.41 | 838.72 | 84.10 | 217.37 | 203 064.50 | 156 471.75 |
| 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 981.55 |
| 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 4 266 993.77 | 2 349 550.67 |
| 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 55 300 000.00 | 55 300 000.00 |
| --- | --- | --- | --- | p.m. | p.m. |
| 483 002.91 | 474 015.21 | 142 566.38 | 150 166.28 | 61 738 864.89 | 60 197 722.49 |
| | | | | | |
| 0.00 | 155.00 | 0.00 | 0.00 | 5 277.70 | 1 045.50 |
| 0.00 | 0.00 | 0.00 | 15 000.00 | 340 584.80 | 170 400.00 |
| 0.00 | 155.00 | 0.00 | 15 000.00 | 345 862.50 | 171 445.50 |
| 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 500 000.00 | 350 000.00 |
| | | | | | |
| 473 860.21 | 561 387.36 | 135 166.28 | 102 079.33 | 55 909 026.49 | 55 963 466.69 |
| 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 3 767 250.50 | 2 865 350.66 |
| 9 142.70 | -87 527.15 | 7 400.10 | 33 086.95 | 1 216 725.40 | 847 459.64 |
| 483 002.91 | 473 860.21 | 142 566.38 | 135 166.28 | 60 893 002.39 | 59 676 276.99 |
| | | | | | |
| 483 002.91 | 474 015.21 | 142 566.38 | 150 166.28 | 61 738 864.89 | 60 197 722.49 |

Principes d'évaluation

La comptabilité est tenue en francs suisses.

Les postes du bilan sont comptabilisés comme suit:

- Les liquidités à leur valeur nominale
- Les créances à leur valeur nominale après déduction de toutes corrections nécessaires
- Les actifs circulants à leur valeur nominale
- Les papiers valeurs à leur valeur boursière avec une réserve pour fluctuation sur titres inscrite au passif du bilan
- Les participations à leur prix d'achat sous déduction de toute correction éventuelle nécessaire
- Les droits sur la marque «Helvetia» pour mémoire
- Les engagements à leur valeur nominale
- Les actifs circulants à leur valeur nominale
- Les stocks en monnaies étrangères converties au cours du jour

| | Quote-part de participation: | CHF 2012 | CHF 2011 |
|---|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| Participations | | | |
| Helsana , Zürich, capital actions CHF 70 mios | 79% | 55 300 000.00 | 55 300 000.00 |
| Explications détaillées sur les postes du bilan et du compte d'exploitation | | | |
| La réserve pour fluctuation des titres se divise comme suit: | | | |
| • Correction de valeur pour les placements connue au 31 décembre | | 350 000.00 | 350 000.00 |
| • Constitution de la réserve à charge du compte d'exploitation dans le chapitre charges financières | | 150 000.00 | 0.00 |
| Titres - Réserve pour fluctuation sur titres | | 500 000.00 | 350 000.00 |
| Les charges financières se composent de: | | | |
| • Frais d'administration des dépôts BCBE et Notenstein | | 22 911.50 | 19 809.32 |
| • Dépenses relevant des transactions de papiers-valeurs | | 2 652.88 | 2 496.50 |
| • Perte sur le cours des titres en dépôt | | 6 192.79 | 85 554.82 |
| • Constitution de la réserve à charge du compte d'exploitation dans le chapitre charges financières | | 150 000.00 | 0.00 |
| Charges financières | | 181 757.17 | 107 860.64 |
| • Profit sur les compte liquide | | 1 192.60 | 2 343.35 |
| • Rendement des titres en dépôts BCBE et Notenstein | | 55 100.22 | 58 388.81 |
| • Profit sur les cours des titres en dépôt | | 173 451.50 | 6 872.37 |
| Revenus financiers | | 229 744.32 | 67 604.53 |

Analyse des risques

Une analyse des risques a été réalisée par le Conseil d'administration de la fondation. Cette analyse traite des principaux risques auxquels la fondation est exposée et la pertinence des mesures prises afin de réduire leur impact.

ENGEL COPERA**Rapport de l'organe de révision**

au Conseil de fondation de
Fondation Sana, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profit et pertes et annexe ainsi que fonds d'aide, fonds promotion de la santé et consolidé), pp 8 à 12, de Fondation Sana, Berne, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et aux règlements.

Berne-Liebefeld, le 4 février 2013

Engel Copera AG



Dieter Mathys

Réviseur agréé
Expert-comptable diplômé
Expert fiscal diplômé
Réviseur responsable



Stefan Bernhard

Réviseur agréé
Expert fiscal diplômé

Engel Copera AG

Waldeggstrasse 37
3097 Bern-Liebefeld

Römerstrasse 20
4500 Solothurn

Bahnhofstrasse 13
4900 Langenthal

Tel. 031 950 25 00

Fax 031 950 25 01

www.engelcopera.ch

**Engel Copera
Oberland AG**

Bahnhofstrasse 6
3600 Thun

Bälliz 4
3714 Frutigen

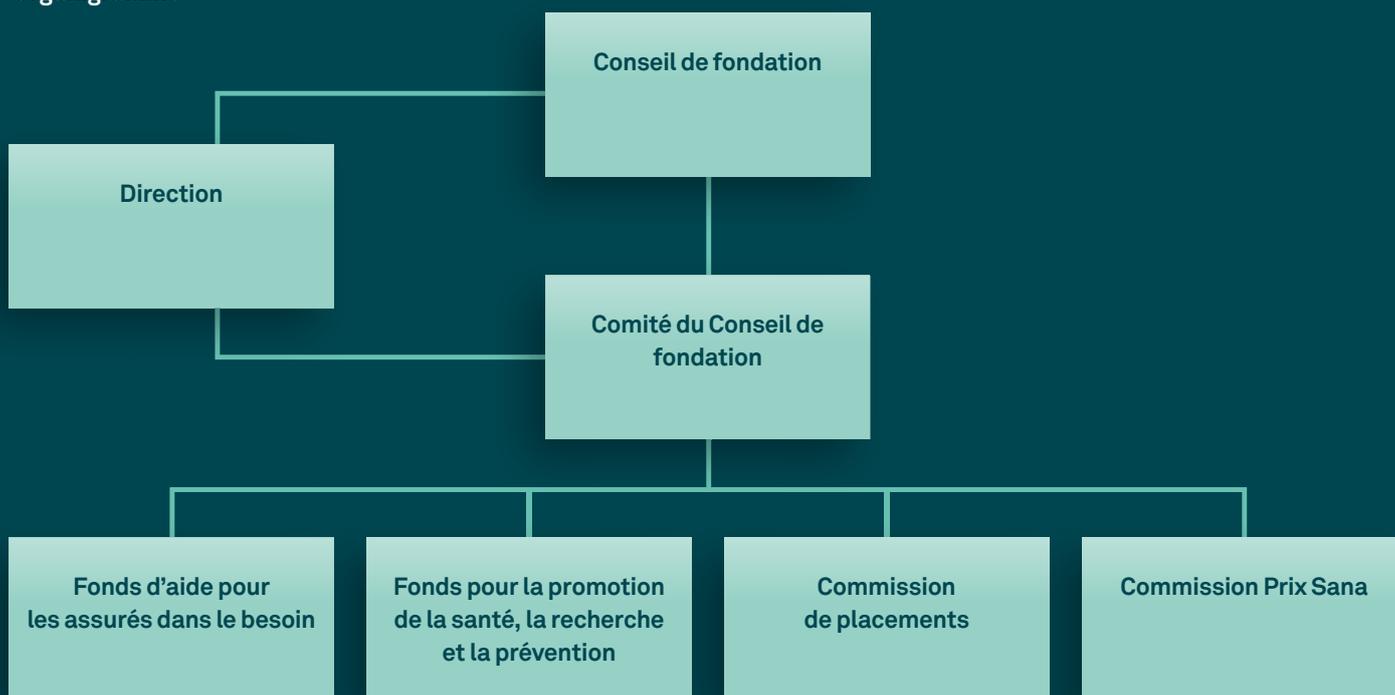
Hauptstrasse 139c
3855 Brienz

Tel. 033 222 50 20

Fax 033 222 50 23

www.engelcopera.ch

Organigramme



L'organisation de la Fondation Sana prévoit comme organe suprême et pouvoir législatif de la fondation l'assemblée des membres du Conseil de fondation. Fin 2012, le Conseil de fondation comptait 38 membres. L'organe exécutif, soumis à ce Conseil de fondation, est le Comité du Conseil de fondation. Il est composé de cinq à sept membres du Conseil de fondation. Il est chargé de gérer les affaires courantes et l'activité opérationnelle générale pendant l'exercice. Outre le Comité du Conseil de fondation, il existe trois commissions permanentes: les commissions des deux fonds (Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin et Fonds pour la promotion de la santé, de la recherche et de la prévention) sont chargées de la gestion des fonds d'utilité publique de la Fondation. Elles prennent des décisions pour des montants allant jusqu'à un plafond défini. La Commission des placements est chargée de surveiller et d'évaluer les activités de la banque en ce qui concerne le placement des titres de la Fondation. La Commission Prix Sana est responsable de l'organisation du prix du même nom.

Conseil de fondation

| | |
|-------------------------------|---------------------------------------|
| Michael Arnet | 3012 Berne |
| Dora Bachmann | 5103 Möriken |
| Diego Benz | 6300 Zoug |
| Robert Berger | 6467 Schattdorf |
| Erwin Bruhin | 8863 Buttikon |
| Marianne Desboeufs | 2037 Montmollin |
| Jürg Dommer | 9471 Buchs |
| Guy Emmenegger | 3006 Berne |
| Michela Ferrari-Testa | 6950 Tesserete |
| Peter Frey | 8833 Samstagern |
| Heinz Herzog | 9320 Arbon |
| Alfred Jud | 8134 Adliswil |
| Hermann Langensand | 6005 Lucerne |
| Roland Löffel | 3225 Müntschemier |
| Liliane Loye-Métraiiller | 3968 Veyras |
| Peter Matthes | 1226 Thônex |
| Paola Müller-Storni | 6534 San Vittore |
| Hans Naef | 8125 Zollikerberg |
| Gérard Pafumi | 1008 Prilly |
| Hans Peter Pitschi | 7208 Malans |
| Christian Rey | 1615 Bossonnens |
| Alfons Rutz | 9414 Schachen |
| Marie Catherine Saladin-Echle | 8580 Amriswil |
| Marco Schmidiger | 6003 Lucerne |
| Hans Schwarz | 8627 Grüningen |
| Hans Schwyn | 9573 Littenheid |
| Margrit Stadler-Egli | 9602 Bazenheim |
| Franz Stalder | 5312 Döttingen |
| Robert Steffen | 5610 Wohlen |
| Daniel Steiner | 4900 Langenthal |
| Peter Strub | 1470 Lully |
| Margrit Tanner | 8913 Ottenbach |
| Jean-Pierre Thiébaud | 6010 Kriens |
| Erna Widmer-Häberling | 8912 Obfelden |
| Annemarie Willi | 3252 Worben |
| Herbert Wirth | 8400 Winterthur |
| Rose-Marie Wirthner | 1470 Estavayer-le-lac |
| Rolf Zahnd | 3046 Wahlendorf (jusqu'au 31.12.2012) |

Comité du Conseil de fondation

| | |
|----------------------|------------------------------|
| Hans Naef | Président |
| Paola Müller-Storni | Vice-présidente |
| Jürg Dommer | Membre |
| Christian Rey | Membre |
| Margrit Stadler-Egli | Membre |
| Franz Stalder | Membre |
| Rolf Zahnd | Membre (jusqu'au 31.12.2012) |

Commission du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin

| | |
|-----------------------|------------|
| Erna Widmer-Häberling | Présidente |
| Paola Müller-Storni | Membre |
| Robert Steffen | Membre |

Commission du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Daniel Steiner | Président |
| Robert Berger | Membre |
| Peter Frey | Membre |
| Marie Catherine Saladin-Echle | Membre |
| Peter Strub | Membre |

Commission de placements

| | |
|---------------|-----------|
| Franz Stalder | Président |
| Alfred Jud | Membre |
| Hans Schwarz | Membre |

Commission Prix Sana

| | |
|----------------------|------------------------------|
| Jürg Dommer | Président |
| Margrit Stadler-Egli | Membre |
| Franz Stalder | Membre |
| Rolf Zahnd | Membre (jusqu'au 31.12.2012) |

Organe de révision

| | |
|-----------------|---|
| Engel Copera AG | Waldeggrasse 37 3097 Berne-Liebefeld |
|-----------------|---|

FONDATION SANA

Thunstrasse 82, Case postale 1009
3000 Berne 6

T +41 (0)31 368 15 83

F +41 (0)31 351 00 65

www.fondation-sana.ch
info@fondation-sana.ch